

Le Loto du patrimoine taxé : l'Etat annonce 21 millions d'euros supplémentaires



Article rédigé par *Le Monde*, le 26 octobre 2018

Source [Le Monde] Une vive polémique s'était engagée après l'annonce selon laquelle l'Etat percevrait 14 millions de taxes dans l'opération portée par Stéphane Bern.

Il [aura suffi d'une petite tempête sur Twitter](#) pour que l'Etat recule sur le financement de la défense des vieilles pierres. Le Loto du patrimoine, opération promue par l'animateur Stéphane Bern et destinée à financer la rénovation du « patrimoine en péril », a permis de récolter 200 millions d'euros. L'Etat, critiqué parce qu'il perçoit 14 millions de taxes sur le Loto, vient de décider de consacrer 21 millions d'euros supplémentaires à la rénovation des bâtiments anciens, en débloquant cette somme en faveur du ministère de la culture. « *Une bonne nouvelle pour le patrimoine* », se réjouit Stéphane Bern auprès du *Monde*.

De fait, il vient de faire plier le ministère des comptes publics. Depuis lundi 22 octobre, l'animateur s'opposait à Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. Ce jour-là, M. Darmanin, qui défendait le budget 2019 à l'Assemblée nationale, avait déclaré : « *Ce loto crée, comme tous les autres, des taxes qui sortent des recettes [du jeu]. Les taxes sont touchées par l'Etat.* » La petite phrase a déclenché une polémique, l'Etat se retrouvant accusé de se faire de l'argent sur le loto du patrimoine.

Les membres de l'association qui a entrepris la rénovation du château de Meauce, dans la Nièvre, se disent, par exemple, « *surpris et choqués d'apprendre que les taxes ne seront pas reversées à la mission Bern* ». « *Nous nous excusons auprès de tous ceux à qui nous avons dit que 100 % des taxes seraient pour le patrimoine* », ajoutent-ils. Stéphane Bern, lui-même, prend part à la discussion : « *La loi de finances donne raison* » à M. Darmanin, confie-t-il, mardi 23 octobre, au *Parisien*, « *mais, moralement, je lui demande de renoncer à ces taxes* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://mobile.lemonde.fr/politique/article/2018/10/25/l-etat-reversera-les-taxes-percues-sur-le-loto-du-patrim>